

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs

COMMUNE DE MOULINS

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par délibération n°142022 en date du 02 septembre 2022, visée en préfecture le 09 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé le zonage d'assainissement sur la commune de MOULINS. La délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois et le dossier de zonage sera tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CHAVIGNON

Enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Par arrêté municipal du 18 août 2022, Madame la Maire de Chavignon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, et qui se déroulera du lundi 19 septembre 2022 au jeudi 20 octobre 2022 à 17 heures.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Didier LEJEUNE, directeur honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, en retraite.

Le dossier d'enquête est consultable en mairie de Chavignon, aux jours et heures habituels d'ouverture, durant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Chavignon, les :

- lundi 19 septembre 2022, de 9h à 12h,
- samedi 1er octobre 2022, de 9h à 12h,
- vendredi 14 octobre 2022, de 15h à 18h,
- jeudi 20 octobre 2022, de 14h à 17h.

Le public est appelé à faire part de ses observations, remarques ou propositions durant toute la durée de l'enquête, soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Chavignon, soit par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, en mairie de Chavignon (1 place Haiphong 02000 Chavignon), soit par courrier électronique à l'adresse revision.plu@chavignon.fr, et ceci jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Chavignon durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Catherine BOURNOVILLE

Demande d'autorisation ENVIRONNEMENTALE d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune de DIZY-LE-GROS présentée par la société ANQUEZ

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 13 septembre 2022, une enquête publique unique qui sera ouverte du lundi 10 octobre 2022 au mercredi 9 novembre 2022 inclus, dans la commune de DIZY-LE-GROS sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ANQUEZ, en vue d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune de DIZY-LE-GROS.

Ce projet consiste à exploiter sur le territoire de la commune de DIZY-LE-GROS une carrière d'une superficie de 22 ha 94 a 00 ca, située aux lieux-dits « Les terres Guispin » et « Thumery », parcelles cadastrales ZR 57, ZR 17, ZR 18 et ZR 19pp.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans la mairie de DIZY-LE-GROS aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- les propositions écrites ou orales seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences aux lieux, jours et heures fixés.
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-publicite@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail "enquête publique-observations-CARRIERE-DIZY-LE-GROS". Les observations recueillies par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur, qui les rendra à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Elles seront également mises en ligne sur le site internet de la préfecture.
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie siège, Mairie de DIZY-LE-GROS 1 rue de Clermont 02340 Dizy-le-Gros. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Des informations peuvent être également demandées auprès de Mme Virginie ANQUEZ - 03.23.21.23.40 / francine.angez@wanadoo.fr, ou à la Direction départementale des territoires.

Ces observations doivent être consignées ou reçues avant le 9 novembre 2022 18h00. Monsieur Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DLPG en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS - HEURES - LIEU

lundi 10 octobre 2022 - 9H00-12H00 - DIZY-LE-GROS

mardi 18 octobre 2022 - 9H00-12H00 - DIZY-LE-GROS

samedi 29 octobre 2022 - 9H00-12H00 - DIZY-LE-GROS

jeudi 3 novembre 2022 - 15H00-18H00 - DIZY-LE-GROS

mercredi 9 novembre 2022 - 15H00-18H00 - DIZY-LE-GROS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de DIZY-LE-GROS et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter (articles L.512-1 du code de l'environnement).

Fait à LAON, le 13 septembre 2022

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation

La cheffe de pôle

Jenny POIRETTE

COMMUNE DE VILLIERS-SAINT-DENIS

Avis d'ouverture d'enquête publique

Par arrêté n° 2022/41 en date du 2 septembre 2022 Monsieur le maire de la commune de Villiers-Saint-Denis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'étude de zonage pluvial de la commune prescrit le 12 décembre 2019 par le conseil municipal.

Monsieur Alain LOGEJOIS, ingénieur chimiste, a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique. L'enquête publique se déroulera en mairie de Villiers-Saint-Denis, siège de l'enquête, du 12 octobre 2022, 9 heures, au 15 novembre 2022, 12 heures, soit 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie comme suit :

Mercredi 12 octobre 2022, 9 heures à 12 heures, Mairie de Villiers-Saint-Denis

Vendredi 28 octobre 2022, 15 heures à 18 heures, Mairie de Villiers-Saint-Denis

Mardi 15 novembre 2022, 9 heures à 12 heures, Mairie de Villiers-Saint-Denis

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner d'éventuelles observations et propositions sur le registre d'enquête mise à sa disposition ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Villiers-Saint-Denis.

El aussi les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : contact@mairievsd.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier se rapportant au projet de l'étude de zonage pluvial sera également disponible sur le site internet suivant :

<https://communaute-charlysurmarne.fr/Villiers-Saint-Denis>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villiers-Saint-Denis pendant 12 mois.

Au terme de cette enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet de zonage pluvial de la commune par délibération, éventuellement complétée pour tenir compte des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Villiers-Saint-Denis,

Le 2 septembre 2022

Le Maire,

Jean PLATEAUX

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

HOLDING LVO

par acte ssp en date du 11/08/22 il a été constitué une SAS dénommée : HOLDING LVO

Siège social 16 route de rebais 02310 Nogent L'Artaud

capital 10 000 euros. Objet: la présente société par actions simplifiée a pour objet en France et à l'étranger l'acquisition la souscription la détention, la gestion ou la cession sous quelque forme que ce soit de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés ou entité juridique, créées ou à créer, françaises ou étrangères, et plus généralement participation ; Commercial, informatique ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autre société dans lesquelles elle détiendrait une participation ; Et plus financières se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, présent Monsieur Louis Vignaud, demeurant 6 rue des fossés 02850 Jaulgonne Né le 15 juillet 1994 à EPERNAY. De nationalité française, Célibataire non lié par un pacte civil de solidarité. Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de soissons

Le Maire,
Jean PLATEAUX

Une annonce légale à PUBLIER ?

Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au

03 26 50 50 66

ou sur

legale@lunion.fr

Avis de constitution, avis administratifs, enquêtes publiques, marchés publics...



Immobilier

CHAMPAGNE-ARDENNE

LOCATIONS APPT. TYPE 3

51 Reims 490 €
Loue MEUBLÉ 59m², confort, calme, interphone, quartier avenue d'Épernay, DPE : B, colocation étudiant possible. Part. Tél : 06.83.16.26.64.

FÔRÊTS ET AGRICULTURE

Recherche pour clients investisseurs et exploitants

VIGNES TERRES FORÊTS

Libres ou louées

AGRI-VITI TRANSACTIONS

G. BISTER

REIMS

03.26.05.00.42
06.70.74.13.11
www.avtransactions.com

FORÊT

✗ Achète toutes GRUMES très belle sur pied comptant. CHENE diam. 30/34 100€ à 160€, 35/39 120€ à 200€, 60 et + 230€ à 460€. SURBILLE et BROGNEUX diam. 50 et + 54€ à 122€, MERISIER diam. 45 et + 30€ à 122€, FRENE diam. 45 et + 230€ et +, TAILLIS FEUILLUS et RESINEUX. Tél. 06.87.73.54.94

VIGNES

Propose approvisionnement raisins 51 et fer cru contre exploitation de terres agricoles zone Châlons-Epernay-Vertus. Tél : 06.13.83.63.06

Villégiatures

LOCATION

VACANCES CHAMPÊTRES



51. LAC DU DER - LOUE MOBIL HOME 4 / 6 pers. sur camping 3***, piscine, animations, snack. Agréé VACAF. Tél. 06.07.29.07.48

Automobile

AUTOMOBILE

mitsubishi



Vends Pajero année 1990, 240 000km, 2 places, très bon état, factures entières, attelage, CT OK. Tél. 06.69.45.75.79

Vous souhaitez vendre ou louer un BIEN entre PARTICULIERS ?

CONSULTEZ gratuitement sur **0809 102 259*** ou déposez votre annonce pa@rosselconseil.fr

*Appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-18h
Offre réservée aux particuliers

Une offre SUR-MESURE vous attend



LA DÉMATÉRIALISATION DE VOS MARCHÉS PUBLICS EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE DES 40 000 €.

Les entreprises doivent impérativement y répondre par voie électronique.

COMPÉTENCE MOINS 1
Pour toutes vos questions, contactez le publicitaire des marchés publics

Assis Simon LEJANEC, Expert Annonces Publiques
03 26 50 50 66 | 06 13 43 78 07
@legalepublicite

Delphine SPINELLI, Expert Annonces Publiques
03 26 50 50 66 | 06 13 43 78 07
@legalepublicite

À L'ATTENTION DES ACHETEURS PUBLICS